



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°20

Le 22/08/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que la pilote : **Carla Debard** catégorisée silver selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisée Bronze\* pour l'épreuve de Magny cours.

Elle participera à l'épreuve de Magny cours dans la catégorie **Pro Am**, équipe **Debard Automobiles By Racetivity voiture N°21**.

Elle aura comme équipier, **Simon Gachet**, catégorisé Gold FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin  
Manager Général

Joel Do Vale  
Directeur d'Épreuve /FFSA

René Pascouau  
Président du Collège

Guy Clairay  
Responsable Sportif